

Journée mondiale du vivre ensemble (16 mai)

Isolement des personnes âgées : les caisses de retraite Agirc-Arrco proposent le « service civique solidarité seniors »

Paris, 12 mai 2023

A quelques jours de la journée mondiale du vivre ensemble, l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé met en lumière le « Service Civique Solidarité Seniors », porté par l'ensemble des caisses de retraite Agirc-Arrco. S'appuyant sur l'engagement de jeunes en mission de service civique, il favorise le lien intergénérationnel pour les personnes âgées en situation d'isolement.

La lutte contre l'isolement des personnes âgées s'inscrit dans l'une des grandes orientations prioritaires de l'action sociale Agirc-Arrco « agir pour vivre sereinement la retraite et accompagner l'avancée en âge ». Le programme Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), placé sous l'égide du Ministère chargé de l'Autonomie et du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et du Service National Universel est financé par l'Agirc-Arrco, depuis son lancement en 2021. Depuis cette année, l'ensemble des caisses de retraite du régime soutiennent ce service qui peut notamment bénéficier à leurs ressortissants.

"Le Service Civique Solidarité Seniors, avec sa mission d'intérêt général basée sur le lien et la solidarité entre les générations est en totale adéquation avec les valeurs portées par l'Agirc-Arrco, régime de retraite par répartition. Nous sommes heureux de contribuer à le développer, pour le bien des personnes âgées vivant à domicile, répondant ainsi au souhait de nombre de nos concitoyens", commente **François Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco.**

Un service facteur de lien intergénérationnel, gagnant-gagnant

Sur une période pouvant aller de 6 mois à un an, la personne âgée, qu'elle vive dans une résidence ou à domicile, bénéficiaire du Service Civique Solidarité Seniors reçoit la visite régulière de deux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap), pour partager du temps avec elle, faire des activités (jeux de société, cuisine, jardinage, initiation au numérique...) ou tout simplement se promener, discuter. Les 3/4 des personnes âgées ayant bénéficié de ce service se sentent moins seules et les 2/3 disent avoir un meilleur moral¹.

Du côté des jeunes, formés et indemnisés environ 600€ par mois pour mener cette mission de Service Civique, 4/5 disent avoir appris des choses des personnes âgées, plus de 4/5 disent avoir développé des compétences et des qualités humaines et 1/3 souhaitent continuer à s'engager dans ce secteur, principalement auprès des personnes âgées².

Anciens comme jeunes déclarent avoir changé de regard les uns sur les autres.

*« Le Service civique Solidarité Seniors intègre l'offre de services des caisses Agirc-Arrco en matière de prévention, d'aide aux aidants et d'accompagnement de la perte d'autonomie, pour les retraités et cotisants. Des services qui concernent 2 millions de personnes chaque année et qui sont entièrement pris en charge financièrement par les caisses Agirc-Arrco, précise **Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale Agirc-Arrco.***

1 Source : Etude d'impact réalisée par le laboratoire E&MISE de l'ESSEC – printemps 2022

2 Source : idem

Comment bénéficier du « Service Civique Solidarité Seniors » ?

Prenez contact avec votre caisse de retraite Agirc-Arrco ou rendez-vous sur le site du SC2S :

<https://www.sc-solidariteseniors.fr/nous-contacter/>

À propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. 26 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,7 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à près de 90 milliards d'euros. Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, ou de personnes en perte d'autonomie. Pour la période 2023 à 2026, deux domaines d'intervention ont été définis : • Agir pour vivre sereinement la retraite et accompagner l'avancée en âge • Accompagner les aidants et soutenir les personnes en situation de fragilité. L'Agirc-Arrco propose dans ces deux domaines une offre de services • qualitative, complémentaire à l'existant • facilement accessible • personnalisée et répondant aux besoins sociaux spécifiques des personnes. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

À propos du Service Civique Solidarité Seniors :

La mobilisation SC2S a été lancée en mars 2021 par le Ministère chargé de l'Autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de l'Engagement, avec l'ensemble des acteurs du Grand Age et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, La Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap, etc. Soutenu initialement par la caisse de retraite Malakoff Humanis Agirc-Arrco, elle est aujourd'hui partie intégrante des services de l'ensemble des caisses de retraite du régime Agirc-Arrco. <https://www.sc-solidariteseniors.fr>

A propos du Service Civique

Depuis 2010, plus de 600 000 jeunes se sont engagés dans un Service Civique en France. Les volontaires ont 21 ans en moyenne et sont en quête d'une opportunité qui donnera du sens à leur parcours.

- C'est un engagement volontaire
- Ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) désirant consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service des autres,
- Des missions d'intérêt général comme : la solidarité et la lutte contre l'exclusion, l'éducation, l'environnement, le sport et la culture, etc.
- Indemnisation : au total 600,94 € par mois (712,39 € si boursiers) et bénéficient d'une couverture sociale prise en charge par l'État.
- L'Agence du Service Civique, groupement d'intérêt public GIP, opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, assure la mise en œuvre du Service Civique.

Contact presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94